



## Tarif des multi accueils

Le tarif horaire du multi accueil sera calculé selon les revenus (n-2) en fonction du barème, ci-dessous, fixé par la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales). La CAF et la MSA sont nos partenaires financiers pour cet établissement petite enfance.

Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2019	Nombre d'enfants mineurs à charge du foyer			
	1	2	3	4 à 7
Taux d'effort par enfant accueilli	0,0605%	0,0504%	0,0403%	0,0302%

Exemple de calcul :

Une famille dont les revenus annuels (avant tout abattement) sont de 15 000€ avec 2 enfants à charge aura un tarif de = 15 000€ : 12mois = 1 250€ x 0,0504% = 0,63€ par heure et par enfant.

Plancher de ressource : 705.27€

Plafond de ressource : 5 300€ (2019) ; 5 600€ (2020) ; 5 800€ (2021) ; 6000€ (2022)

Le multi accueil facture à la demi-heure près. Sont inclus dans la prestation les repas et les couches.

Mode de paiement : (règlement au multi accueil)

Espèces, chèques à l'ordre du Trésor public, CESU (chèque emploi service) la monnaie n'est pas rendue sur ce mode de paiement, prévoir l'appoint, paiement en ligne via le portail famille.

Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020	Nombre d'enfants mineurs à charge du foyer			
	1	2	3	4 à 7
Taux d'effort par enfant accueilli	0,0610%	0,0508%	0,0406%	0,0304%

Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021	Nombre d'enfants mineurs à charge du foyer			
	1	2	3	4 à 7
Taux d'effort par enfant accueilli	0,0615%	0,0512%	0,0410%	0,0307%

Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022	Nombre d'enfants mineurs à charge du foyer			
	1	2	3	4 à 7
Taux d'effort par enfant accueilli	0,0619%	0,0516%	0,0413%	0,0310%